

Questions orales

Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet de la politique de la dernière chance du gouvernement. Le ministre est-il satisfait du taux d'inscription des immigrants clandestins?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la réponse a jusqu'à maintenant été positive. Il y a eu 700 inscriptions hier, ce qui donne un total de 27,756 personnes qui prennent avantage de la loi. Je pourrais ajouter que 6,549 d'entre elles ont déjà subi une entrevue d'évaluation et que 6,490, soit 99.1 p. 100 des interviewés, satisfaisaient aux règlements et peuvent être classés immigrants reçus. Les cas des autres 0.9 p. 100 seront soumis à une autre évaluation. J'encourage, ainsi que le ferait le député, tous ceux que ne se sont pas encore présentés à profiter de l'occasion. Toutefois, je crois que le rythme des inscriptions s'accélère et j'espère que toutes les personnes admissibles se présenteront pour être inscrites.

M. Alexander: Le ministre sait-il que certains agents d'immigration ont indiqué que beaucoup d'immigrants clandestins, parce qu'ils ont peur et qu'ils se méfient, ne se sont pas présentés aussi rapidement que nous l'aurions souhaité. Le ministre le sait. A-t-il pris des mesures pour remédier à cette situation et apaiser la crainte que je crois vraiment exister?

● (1510)

M. Andras: A l'instar du député, je reconnais que nous avons senti que cette crainte et méfiance pouvaient exister dès le début. Toutefois, nous avons lancé une campagne d'information et de publicité très dynamique et nous nous sommes concentrés sur beaucoup d'endroits où nous avions des raisons de croire que des craintes avaient été exprimées. Nous avons vu diminuer la méfiance et augmenter le nombre de requérants. J'espère que le député, comme tous les autres, se joindra à moi pour souligner la sincérité et l'intégrité du programme et éliminer la méfiance où qu'elle existe pour qu'en fin de compte le programme se solde par un succès.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le ministre de la Justice invoque-t-il le Règlement?

M. Lang: Oui, monsieur l'Orateur. Il y a eu les discussions habituelles et je crois qu'il y a accord général pour passer à l'étape du rapport et de la troisième lecture du bill C-220, dont a fait rapport sans amendement, hier, le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Il y a entente pour l'étudier assez rapidement à la Chambre à ce moment-ci.

M. l'Orateur: D'accord?

M. Bell: Nous sommes d'accord.

[M. Alexander.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1973 MODIFIANT LE DROIT STATUTAIRE (PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES)

MESURE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE LA LIMITE DE 2. p. 100 À L'INDEXATION, L'ABAISSEMENT DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ, ETC.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-220, tendant à modifier le droit statutaire prévoyant le paiement des prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand ledit bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: Maintenant.

M. Drury propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, mon intervention sera brève. Je voudrais dire dès le début au leader suppléant du gouvernement à la Chambre que j'ai l'intention d'être le seul porte-parole de mon parti à cette étape finale et de hâter l'adoption de la mesure.

Ce bill est très important pour les fonctionnaires fédéraux canadiens qui, malheureusement, sont parfois injustement calomniés, critiqués et ridiculisés. A mon avis, nous ne devons pas oublier, surtout dans la capitale nationale, que s'il y a prolifération de fonctionnaires, c'est parce que le pays est prêt, pour le moment du moins, à accepter une prolifération des programmes gouvernementaux.

Dans l'intervention que j'ai faite à la deuxième lecture, j'ai exprimé le regret—et cela reste vrai—que le gouvernement a été forcé à cor et à cri de reconnaître au moins les doléances exprimées depuis de nombreuses années par les fonctionnaires, leurs associations professionnelles et leurs familles et autres groupements à propos du principe de l'indexation des pensions sur l'indice du coût de la vie. Il est maintenant reconnu et je pense que c'est un jalon important pour les fonctionnaires fédéraux et ceux qui ont servi leur pays à d'autres titres, dans le domaine public.

Nous ne voulons toutefois pas dire que nous sommes au bout du chemin en ce qui concerne la Fonction publique et les problèmes relatifs aux Forces armées en général. Nous devons encore revoir tout le système des négociations collectives à la Fonction publique et la situation des membres des Forces armées qui décident de servir leur pays à la Fonction publique après avoir terminé leur service dans l'armée. Il nous reste encore toute la question de l'âge de retraite des fonctionnaires—faut-il l'abaisser ou pas? Nous devons encore examiner la situation des veuves de fonctionnaires du point de vue des pensions et des régimes de retraite.